



# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire  
du 30 septembre 2024 à 19 h 00

Sur la convocation légale de  
M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 18
Conseillers Présents 17

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance

**Sont présents :** MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1<sup>er</sup> Adjoint, Dominique RULOFS, 2<sup>e</sup> Adjoint, Henri STASCHE, 3<sup>e</sup> Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5<sup>e</sup> Adjoint, Mmes Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Claude BUESSLER, Mmes Isabelle CÔTE, Rose-Marie FRICKER, Marion MOUROT, M. Aurélien PELTIER, Mme Nathalie RAUBER et MM. Michel SÉTIF et Thierry VAUT.

**Étaient excusés :** M. Robert MANSUTTI, 4<sup>e</sup> Adjoint ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS, M. Nicolas HIRTZ conseiller municipal délégué ayant donné procuration à M. Michel SÉTIF, M. Jean-Marc NOVIOT ayant donné procuration à Mme Karine BISCHOFF.

**Assistait également à la séance :** Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle CÔTE.

**Date de la convocation :** 23 septembre 2024.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 4) Recensement de la population 2025.
- 5) Avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal dans le Vallon du Soultzbach.
- 6) Point sur les travaux à l'église.
- 7) Aménagement de sécurité 2024 – remarques.
- 8) Divers et communications.

M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance, salue l'assemblée présente et demande à avoir une pensée pour Jean-Marc NOVIOT, souffrant. Il salue également un fidèle auditeur et remercie la secrétaire de mairie.

### **POINT N° 1**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2024**

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

### **POINT N° 2**

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Isabelle CÔTE a été nommée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **POINT N° 3**

#### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

M. le Maire donne la parole à M. Henri STASCHE qui ouvre le débat sur les sacs jaunes. La distribution par les mairies semble poser problème pour certaines collectivités et le SMICTOM étudie d'autres solutions. Il en est de même pour le contenu débits sacs, qui reste à 19 % non conforme à la réglementation, il sera précisé dans un futur bulletin les composantes précises des sacs. Car non conformes aux préconisations, le camion de ramassage dans son intégralité, est transféré à l'incinérateur de Bourogne.

*Arrivée de Marion MOUROT (19:13)*

Il est également question de l'envoi tardif des factures eu égard à la date de paiement. Le listing de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach ayant été égaré par le SGC de Guebwiller.

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2023 à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que les rapports annuels du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Guewenheim et du TEA (Territoire d'Énergie Alsace) de Colmar suivront lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## POINT N°4

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

La commune du HAUT SOULTZBACH va réaliser en 2025 le recensement de ses habitants. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Monsieur le Maire précise qu'il est important pour notre commune, de sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre et le montant de la DGF.

Chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet et l'INSEE espère des retours dématérialisés.

Les deux agents recenseurs retenus sont les suivants :

- Mme Denise RUTHMANN pour Mortzwiller,
- Mme Geneviève STASCHE pour Soppe-le-Haut.

Un article spécifique et explicatif sera publié dans le prochain bulletin municipal.

## POINT N°5

### AVENIR DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DANS LE VALLON DU SOULTZBACH

La baisse de la démographie entraîne de grosses tensions sur les effectifs scolaires en général et dans le vallon du Soultzbach en particulier.

Il s'avère que le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) projetait la fermeture d'une classe bilingue à la rentrée 2024 (cf pv du 12.04.2024). M. le Maire a su mobiliser le Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin pour décrocher un rendez-vous dans les meilleurs délais auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Pour l'avenir, deux alternatives se présentent, les devants sont pris les maires des communes voisines sont consultés ou l'on commence à réfléchir sur le devenir des bâtiments scolaires...

M. le Maire propose d'agir en concertant les maires des communes alentour :

- Soppe-le-Bas est favorable,
- Guewenheim se retrouve dans le même schéma à moyen terme, multiplicité des niveaux par classe et souffre par ailleurs de problèmes thermiques sur le bâtiment de l'école maternelle,
- Lauw et Sentheim ne sont pas intéressées car une direction commune est déjà en place.

Une lettre commune entre les 3 villages (Soppe-le-Bas, Guewenheim et Le Haut Soultzbach) sera rédigée pour demander un moratoire sur les fermetures de classes au DASEN sur 2 ans en échange de l'engagement à avancer sur le projet d'élargissement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Pour la rentrée prochaine, cela semble trop précipité. Le Président du SIS, Michel SETIF a dû s'engager à prendre des initiatives pour négocier avec le CDEN.

Concernant le transport scolaire, Guewenheim serait plus accessible, une boucle peut s'envisager. L'opportunité également pour Guewenheim d'accéder au bilinguisme. Il serait souhaitable que chaque commune garde des classes sous forme d'un RPI élargi.

Assez étonnamment, le phénomène de baisse d'effectifs ne se reproduit pas dans les périscolaires, au contraire, les parents ayant changé le mode de garde de leurs enfants.

Une réflexion ou suggestion serait également à porter à l'Education Nationale en rééquilibrant les collèges de Masevaux-Niederbruck et Burnhaupt-le-Haut si les écoliers de Guewenheim réintégraient le collège de Masevaux-Niederbruck comme tel était le cas avant la construction du collège de Burnhaupt. Il est bien évident vu d'un bon œil que les enfants qui ont passé l'école primaire ensemble, se retrouvent dans le cycle secondaire.

## **POINT N°6**

### **POINT SUR LES TRAVAUX A L'EGLISE**

Une forte entrée d'eau est remarquée entre le clocher et la toiture sur une noue qui souffre d'un manque d'étanchéité. Ce point a été évoqué avec le Conseil de Fabrique et les Bâtiments de France. Un devis Altkirch Construction (4 850 € HT) a été réceptionné pour les travaux de maçonnerie et la réparation d'enduits de façade sur la façade ouest du clocher.

*Arrivée de Thierry VAUT (19:43)*

Les Bâtiments de France, néanmoins, imposent une entreprise spécialisée pour crépis à la chaux (40 000 à 50 000 €). Il est nécessaire de sortir le PC des années 1990 pour reprendre le même process et des coordonnées d'entreprises ont été demandées.

L'entreprise Jean FRICKER a fait une proposition pour intervenir et parer à l'urgence, un permis de construire devra être déposé alors même qu'une déclaration de sinistre sera déposée à l'assurance en charge du bâtiment.

## **POINT N°7**

### **AMENAGEMENT DE SECURITE 2024 - REMARQUES**

Suite aux échanges de messages entre M. Fernando LUONGO – 62C Grand'Rue à Soppe-le-Haut et la mairie, M. le Maire souhaite connaître le ressenti des élus et les échos éventuels des concitoyens sur les installations de sécurité. Il semblerait que les avis soient globalement positifs même si certains riverains se plaignent et que d'autres habitants souhaitent que des aménagements complémentaires soient attendus.

M. LUONGO notamment demande une écluse supplémentaire à placer au droit de sa propriété. La question sera posée à la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) et la proximité avec la rue de Guewenheim interpelle.

A Mortzwiller, près de l'étang, l'écluse semble être inversée, la question sera posée au maître d'œuvre, il nous précisera si le sens était imposé par la CeA. Le cas échéant, un arrêté pourrait être pris pour inverser les panneaux.

La bande cycliste interpelle également. Ne met-elle pas le cycliste en danger ? Dans chaque village le passage est différent. M. le Maire délégué de Mortzwiller précise que le cycliste a toujours raison en cas d'incident.

Les catadioptres sur les écluses ne sont pas assez visibles.

Concernant les aménagements complémentaires, les radars pédagogiques ont été déplacés mais il semblerait que la vitesse soit malgré tout supérieure à la réglementation en vigueur ; il sera demandé à la Gendarmerie d'opérer quelques contrôles. La signalisation horizontale (marquage au sol) serait à revoir sur le ban communal (rue Principale et Grand'Rue) ; un devis sera demandé après la réfection de la chaussée qui devrait intervenir en 2025 par la CeA. Par contre, il ne sera pas possible d'y adjoindre des places de parking, la route étant trop étroite.

Après discussion et avis de chacun des élus, il est finalement décidé de transformer les « cédez le passage » par des « stop » à proximité de la propriété LUONGO et au croisement de la rue de Belfort et de la Grand'rue. Le CeA sera également consultée sur ce point. Le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'installation de nouvelles écluses. Une large majorité n'est pas favorable à cette idée et considère que le nécessaire a été réalisé pour sécuriser la traversée de la commune.

## POINT N°8

### DIVERS ET COMMUNICATIONS

#### ***Passages piétons et accessibilité***

Mme Karine BISCHOFF signale qu'à l'extrémité des passages piétons dans la commune déléguée de Mortzwiller aucun bateau n'est prévu ce qui complique l'existence des mamans avec poussettes.

#### ***Site internet***

Dominique RULOFS (adjoint) prévoit une réunion pour la refonte du site internet.

#### ***Vergers du Soultzbach***

Une convention sera préparée et signée entre la mairie et l'association pour la plantation d'arbres fruitiers à proximité de l'église.

#### ***Déplacement du lieu de la déchetterie mobile rue de l'église – Soppe-le-Haut.***

L'emplacement actuel ne correspond plus aux normes optimales de sécurité.

Un autre lieu est plus adapté, sécurisé et accessible : le lieu de la déchetterie verte, rue de Guewenheim – Soppe-le-Haut.

Il sera demandé au SMICTOM de prendre cette requête en considération dès janvier 2025.

#### ***Vente de la « maison des sœurs »***

L'entreprise SPEYSER et Cie (67150 GERSTHEIM) utilise au quotidien le bâtiment pour y loger les ouvriers lorsqu'elle a des chantiers dans les alentours. Montant de la transaction : 250 000 € pour 26 ares. L'association « Les Maisons de la Croix » a vendu le bâtiment. Il est relevé que la vente se fait quasiment au prix de l'are constructible et que la valeur du bâtiment n'est pas prise en compte. Cela conforte les élus sur le prix de vente du presbytère qui avait été un temps évoquer à 100 000 €.

***Presbytère***

Mme COLLIN – maître d'œuvre a été sollicitée pour estimer le coût des travaux pour la rénovation du presbytère, le devis s'élève à 10 000 €. Il faudrait prévoir 500 000 € de travaux. La question d'engager l'étude se pose, les élus souhaitent y réfléchir.

***Périmètre délimité des abords – monuments historiques***

M. le Maire a rendez-vous en mairie avec un architecte qui lui proposera un nouveau périmètre.

***Fête des séniors***

Elle aura lieu le 08 décembre 2024.

***Tombe François FLORENT***

Son secrétaire particulier a rédigé une épitaphe afin de rappeler le souvenir du défunt. Une plaque sera prochainement posée par la commune.

La séance est levée à 20 heures 38 minutes.

**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 30 septembre 2024**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 4) Recensement de la population 2025.
- 5) Avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal dans le Vallon du Soultzbach.
- 6) Point sur les travaux à l'église.
- 7) Aménagement de sécurité 2024 – remarques.
- 8) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire et Maire délégué		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué et 1 <sup>er</sup> Adjoint		
RULOFS Dominique	2 <sup>e</sup> Adjoint		
STASCHE Henri	3 <sup>e</sup> Adjoint		
MANSUTTI Robert	4 <sup>e</sup> Adjoint		RULOFS Dominique
RINGENBACH Philippe	5 <sup>e</sup> Adjoint		
HIRTZ Nicolas	Conseiller municipal délégué		SÉTIF Michel
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		

BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
MOUROT Marion	Conseillère municipale		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller municipal		BISCHOFF Karine
PELTIER Aurélien	Conseiller municipal		
RAUBER Nathalie	Conseillère municipale		
SÉTIF Michel	Conseiller municipal		
VAUT Thierry	Conseiller municipal		